

Demande de devis

Pour réaliser un devis pour la labellisation Bâtiment Passif, rénovation EnerPHit ou BaSE, La Maison Passive souhaite recevoir les documents suivants à l'adresse certification@lamaisonpassive.fr :

- Plan masse, plans de niveau, façades, coupes
- Description envisagée à ce jour de l'enveloppe thermique : Isolation extérieure/intérieure, épaisseurs, valeurs U ou R, types de vitrages et des équipements techniques : chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire
- Tableau des surfaces
- Planning prévisionnel

La Maison Passive propose la certification en deux étapes :

- Une première vérification à la fin de la phase étude avant le lancement de l'appel d'offres, avec proposition d'améliorations si nécessaire
- Une seconde vérification à la livraison du bâtiment

Le but de cette vérification deux temps est de maximiser les chances de certification des bâtiments

NB : Le travail de certification de La Maison Passive s'effectue sur la base d'un projet et de son PHPP fournis par le client et réalisés par le bureau d'études ou l'architecte de son choix. La Maison Passive, en tant qu'organisme labellisateur, joue le rôle d'auditeur du projet passif lié au PHPP et ne peut en aucun cas se substituer au bureau d'études thermiques ou à l'architecte choisis par le client.

La Maison Passive France